REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SALLES LAVALETTE

DOSSIER n° DP 016 362 26 C 0011

Date de dépôt : **31/07/2026**
Complété le 16/10/2026
Demandeur : **Monsieur CHAUVEAU Jules**
Pour : **Construction d'une piscine**
Adresse terrain : **4 Route de Montmoreau**
16190 SALLES LAVALETTE
Référence(s) cadastrale(s) : **C 1191**

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de SALLES LAVALETTE

Le maire de SALLES LAVALETTE

Vu la déclaration préalable présentée le 31/07/2026 par Monsieur CHAUVEAU Jules demeurant 4 Route de Montmoreau, BP 164, à SALLES LAVALETTE (16190) ;

Vu l'objet de la déclaration :
- pour la construction d'une piscine ;
- sur un terrain situé 4 Route de Montmoreau, à SALLES LAVALETTE (16190) ;
- pour une surface de bassin créée de 28 m²

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la carte communale approuvée par délibération du conseil municipal du 29 octobre 2010 et par arrêté préfectoral du 20 décembre 2010 ;

Vu la zone non constructible de la carte communale ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration.

Fait à SALLES LAVALETTE, le 30 octobre 2026
Le maire

Carine DAULON

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt :

Sécurité : En application des articles D.134-51 à D.134-54 du code de la construction et de l'habitation, les piscines de plein air dont le bassin est totalement ou partiellement enterré doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité destiné à prévenir les noyades. Ce dispositif est constitué par une barrière de protection, une couverture, un abri ou une alarme répondant aux exigences de sécurité.
La conformité du dispositif de sécurité est attestée par la note technique fournie par l'installateur ou le constructeur.